



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.512-0  
P.242.512-TSCHA

Notification  
aux Gouvernements des Etats parties  
aux Conventions de Genève du 12 août 1949  
pour la protection des victimes de la guerre

---

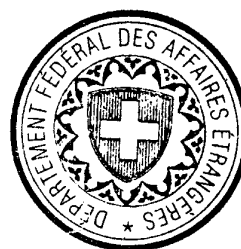
PROTOCOLES ADDITIONNELS I ET II

Adhésion de la République du Tchad

Le 17 janvier 1997, la République du Tchad a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II.

Conformément à leurs dispositions finales, les Protocoles entreront en vigueur pour la République du Tchad six mois après le dépôt de l' instrument d'adhésion, soit le 17 juillet 1997.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Protocoles.



Berne, le 14 février 1997